

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 534

présenté par

Mme Descamps, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière,  
M. Demilly, Mme Frédérique Dumas, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Vercamer, M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« confiance »,

insérer le mot :

« mutuelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer l'espace de co-éducation. L'école est un lieu d'échange et de réflexion mutuels sur les pratiques pédagogiques, sur les projets impliquant l'enfant, ses parents et l'équipe pédagogique, notamment sur les questions d'orientation et d'avenir.